



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2026
Compte-rendu succinct

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le 26 juin 2026, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BIBERON, Maire.

- 19 membres présents** : M. BIBERON, M. ACCARD, M. WAILLIEZ, Mme CORREIA DANTAS, M. MILLASSEAU, Mme BOULNOIS, Mme GALINDO, Mme BOCHENT, M. PERROTTE, Mme BOILLON, M. BRIGAUD, M. BAR, Mme LAVRADAS, Mme GLELE-TAMION, M. FROMONT, M. THEOPHILE, M. CHARPENTIER, M. DEVOOGHT, Mme LECOCQ
- 4 procurations** : Mme GODON (pouvoir à Mme GALINDO) M. CONDAL (pouvoir à Mme CORREIA DANTAS) M. CAMBOU (pouvoir à M. WAILLIEZ), Mme RAMOS CLETO (pouvoir à M. THEOPHILE).

Secrétaire de séance : Mme GALINDO

✚ **Désignation des élus au sein de la CLECT**

- ✓ **Délibération 2026-27** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. BIBERON Benoit en tant que membre titulaire de la CLECT, et M. CONDAL valentin, en tant que membre suppléant.
La CLECT correspond à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

✚ **Désignation des élus au sein du comité de jumelage**

- ✓ **Délibération 2026-28** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation de 3 conseillers communaux pour siéger, au comité de jumelage conformément à ses statuts. Ces 3 conseillers sont : M ACCARD, Mme BOILLON, Mme LECOOCQ

✚ **Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

- ✓ **Délibération 2026-29** : le Conseil Municipal, adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal **par dix-neuf (19) voix POUR** (M. BIBERON, M. ACCARD, Mme GODON, M. WAILLIEZ, Mme CORREIA DANTAS, M. CONDAL, M. MILLASSEAU, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, Mme BOCHENT, Mme DENIZART, Mme

BOILLON, M. BAR, Mme LAVRADAS, Mme GLELE-TAMION, M. FROMONT M. PERROTTE, M. CHARPENTIER) **et quatre (4) voix CONTRE**, (M. THEOPHILE, Mme RAMOS CLETO, M. DEVOOGHT, Mme LECOCQ).

Celui-ci est en annexe de la délibération.

Il précise notamment le fonctionnement du Conseil Municipal, l'organisation des débats, la tenue des séances, les conditions d'expression des groupes...

📌 **Modification de la délibération relative à l'étude patrimoniale en réseau – évolution vers une stratégie de Protection de la ressource en Eau (SPRE)**

- ✓ **Délibération 2026-30** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la demande de subvention pour la réalisation de la Stratégie de Protection de la Ressource en Eau, ce qui nécessite de modifier la délibération n°2026-02 pour remplacer l'étude patrimoniale du réseau par l'élaboration d'une stratégie de préservation de la ressource en eau.

📌 **Subvention exceptionnelle pour l'AIPEEN**

- ✓ **Délibération 2026-30** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 174€ pour l'association AIPEEN. Cette subvention vise à prendre en charge les repas fournis par l'association aux bénévoles dans le cadre de la journée des animaux de compagnie.

📌 **Approbation des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable pour la rue du Bois Laurent et demande de subvention (Etat et département)**

- ✓ **Délibération 2026-35** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de travaux visant à remplacer une canalisation d'eau potable dans la rue du bois Laurent et autorise le Maire à solliciter auprès de l'état et du département toute demande de subvention pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût de l'opération : **132 000€ HT**

Subventions : **104 280€**

Autofinancement : **27 720€**

📌 **Approbation des travaux de voirie, rue du Bois Laurent entre la rue de Grossenenglis et la rue Mignon, avec mise aux normes PMR d'un cheminement et demande de financement**

- ✓ **Délibération 2026-36** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de travaux de requalification de la rue du Bois Laurent et autorise le Maire à solliciter auprès de l'état et du département toute demande de subvention pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût de l'opération : **315 000€ ht**

Subventions : **188 100€**

Autofinancement : 126 900€

✚ **Décision Modificative du Budget Prévisionnel n°1**

- ✓ **Délibération 2026-32** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire qui prévoit des crédits supplémentaires dans la nature comptable de « titres annulés » (673) au détriment des lignes de « fournitures et petits équipements » (60632) ou des « autres matières et fournitures » (6068)

✚ **Tarifs communaux – création d'un tarif pour la nuitée au centre de loisirs**

- ✓ **Délibération 2026-32** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un tarif de 18€ pour l'accueil des enfants à la nuitée au centre de loisirs.

Cette tarification intègre le repas du soir, la veillée, le petit déjeuner.

✚ **Modification du règlement Intérieur des activités périscolaires et extrascolaires**

- ✓ **Délibération 2026-33** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'adopter la proposition de règlement Intérieur.

Les principales modifications portent sur l'organisation des activités et notamment l'intégration de la gratuité de l'accueil du soir de 16h30 à 17h00 au périscolaire. Cette gratuité impliquera le fait que les goûters seront dorénavant fournis par les enfants, les soirs en semaine.

✚ **Renouvellement de l'Espace Numérique de Travail**

- ✓ **Délibération 2026-37** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion à l'ENT (Espace Numérique de Travail) et autorise le maire à signer l'ensemble des documents relatif à cette adhésion pendant toute la durée du mandat.

✚ **Prise de possession des locaux de l'association Culture Loisirs Noailles**

- ✓ **Délibération 2026-37** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prise de possession par la commune de Noailles du bâtiment situé sur une parcelle communale. Cette prise de possession est liée à l'existence d'un bail emphytéotique qui prévoit l'abandon au bailleur de toutes les constructions et augmentations qui existeraient lors de la cessation du bail, mais aussi du passage en redressement judiciaire de l'association puis en liquidation judiciaire, puis l'abandon de l'actif par décision judiciaire.

Le Maire,
Benoît Biberon



Le Secrétaire de séance,
Nathalie GALINDO